

CAHIER DES CHARGES

I. Informations générales

Intitulé de la mission	Mission d'expertise-conseil court-terme dans le domaine des infrastructures et des travaux
Bénéficiaire(s)	Expertise France (AFETI)
Pays	Côte d'Ivoire
Durée totale des jours prévus	8 ouvrés travaillés maximum

II. Contexte et justification du besoin

Pour la stabilité de la région du Golfe de Guinée, il est essentiel que la Côte d'Ivoire reste un pôle de stabilité dans une région volatile. Ainsi, l'action envisagée propose de contribuer à la paix et à la stabilité dans le Nord de la Côte d'Ivoire afin de permettre un développement durable de cette zone dans l'esprit du nexus « sécurité et développement ». Cette action s'inscrit dans le cadre de l'ODD « Paix, justice et institutions efficace » et un focus sera mis particulièrement sur la protection des populations les plus vulnérables, principalement les femmes.

L'action vise à renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité, à sécuriser le territoire et à protéger les populations, dans une zone où le niveau de violence des groupes armés terroristes entrave le travail des forces de l'ordre classiques (police et gendarmerie) afin d'y faire respecter l'ordre. Une fois mieux équipées et formées, les forces armées ivoiriennes seront en mesure d'empêcher les groupes armés terroristes en provenance du Burkina Faso de s'implanter durablement dans ces zones frontalières qu'ils pourraient ensuite utiliser comme de base arrière pour planifier et conduire des attaques ailleurs dans le pays. In fine, cette sécurisation permettra le renforcement de l'État dans des zones souvent difficile d'accès afin de livrer les services de base auxquels la population aspire légitimement. Une composante en soutien au renforcement des services de l'État viendra donc compléter le soutien aux forces de défense. Cette action s'inscrit tant dans une stratégie de long terme de lutte contre les groupes extrémistes, que dans une action immédiate de renforcement du contrôle du territoire, pour répondre à la pression exercée au nord-ouest du pays.

Par cette action, l'UE entend soutenir l'État ivoirien dans le renforcement du contrôle de son territoire, particulièrement au Nord du pays, qui devient une zone active des groupes terroristes comme en témoignent les dernières attaques du mois de mars 2021. Au-delà de l'aspect sécuritaire, c'est le nexus sécurité-développement qui sera mis en œuvre dans le cadre de cette action, à travers l'accompagnement du déploiement/redéploiement des forces de sécurité, l'appui aux services sociaux de base et enfin, le renforcement du dialogue État-population (y compris des cadres de dialogue spécifiques pour les femmes et les jeunes). Cette approche peut apparaître comme innovante là où les interventions aux frontières ne se concentrent que sur l'aspect sécuritaire.

III. Objectifs et résultats poursuivis

1) Objectif général

La mission a pour objectif d'appuyer l'équipe projet mandatée par Expertise France dans le développement du projet DEFEND RCI dans le domaine de la construction/rénovation d'infrastructures au bénéfice des Forces Armées ivoiriennes, de la Gendarmerie Nationale de la Côte d'Ivoire et directement des populations.

Dans la continuité des discussions préliminaires tenues avec les bénéficiaires du projet DEFEND RCI, les besoins suivants ont été dégagés par les bénéficiaires à ce stade du développement :

- Renforcement des protections passives d'emprises
- Réhabilitation des emprises existantes
- construction ou rénovation d'un atelier de maintenance
- Equipements de bases opérationnelles avancées (groupes électrogènes, cuisines de campagne, citernes à eau)
- Infrastructures communautaires (à identifier selon pertinence pour l'atteinte des objectifs du projet lors de la mission terrain)

Par ailleurs, il pourra également être demandé à Expertise France de compléter/rénover des infrastructures déjà existantes.

Cette liste n'est pas limitative. Un appui technique pourra être demandé à l'expert sur tout sujet entrant dans son domaine d'expertise en matière d'infrastructures.

2) Objectifs spécifiques et résultats demandés

Dans un premier temps, il est attendu de l'expert un appui court pour le dimensionnement et le chiffrage du besoin des bénéficiaires. L'expert devra être présent lors des réunions entre Expertise France et les partenaires ivoiriens du projet afin d'évaluer les paramètres suivants : faisabilité du besoin (et conditions de réussite le cas échéant), budget prévisionnel nécessaire, contraintes particulières administratives et pratiques à prendre en compte (délais de fabrication ou d'acheminement, contraintes météorologiques, respect de la législation nationale et des standards internationaux en matière de sécurité incendie, matériaux toxiques etc.).

Ensuite il est attendu que l'expert formule des recommandations pour l'alignement, le cas échéant, du besoin relayé par les bénéficiaires avec les objectifs et l'impact souhaités pour le projet. Il est également attendu de l'expert un conseil préliminaire pour l'organisation des futures consultations visant la contractualisation des travaux jugés nécessaires pour le projet.

Les livrables demandés sont présentés dans le tableau à la fin de ce document.

Il pourra être demandé à l'expert de se coordonner avec d'autres experts mandatés par Expertise France.

IV. Description de la mission

1) Activités prévues

Le prestataire devra accompagner les missionnaires d'Expertise France lors d'une mission en Côte d'Ivoire (Abidjan et en région) prévue début novembre 2021 (**dates précises seront confirmés**) en de conduisant les activités suivantes :

Préparation de la mission

- Examiner la documentation de projet existante
- Participer à un briefing avec l'équipe projet d'Expertise France
- Porter à l'attention de l'équipe projet les questionnements/points particuliers à instruire pour le volet « infrastructures » du projet

Phase I : Tenue de la mission en novembre 2021

- Participation de l'expert aux réunions pertinentes de la mission, en présentiel ;
- Préparation en amont des réunions avec les bénéficiaires sur le volet « infrastructures »

Phase II : Suivi post-mission

- Réaliser un CR de l'ensemble de la mission sur le volet « infrastructures »
- Faire des recommandations à l'équipe projet pour la bonne réalisation du volet « infrastructures » et un chiffrage estimatif
- Recommandations pratiques à prendre un compte pour les futures consultations (disponibilité du marché local etc.)

2) Livrables attendus

Domaines d'appui	Livrables	Date de livraison
Etude préliminaire de la documentation disponible et préparation de la mission	CR du briefing pré-mission contenant questionnements/points à instruire et éventuellement interlocuteurs à contacter pendant la mission	T0 + 01 jours
Appui et conseil à l'équipe d'Expertise France pendant la mission	Mails de préparation avec points d'attention/points à instruire en amont des RDV Mail contenant conseils pour la bonne prise en compte du volet « infrastructures » dans le conventionnement/accords de partenariat prévu avec les bénéficiaires dans le cadre du projet	De T0 + 02 jours à T0 + 7 jours

Synthèse et recommandations post-mission	Rapport de mission contenant : analyse de faisabilité, budget prévisionnel, recommandations pour la bonne mise en œuvre du volet « infrastructures » et l'alignement des besoins identifiés avec les objectifs du projet, contraintes à prendre en compte (pratiques, administratives, délais, météo, législatives)	T0 + 10 jours
--	---	---------------

3) Coordination

Le prestataire désignera un interlocuteur unique pour la mise en œuvre de projet.

M. Vlad Petrea, du département P2S sera l'interlocuteur unique du prestataire pour Expertise France

Téléphone : +33 (0)1 70 82 75 59

Courriel : vlad.petrea@expertisefrance.fr

Une réunion de lancement se tiendra dans les 3 jours après la notification du contrat.

Une coordination étroite avec l'équipe d'Expertise France devra impérativement être mise en place dès la préparation de la mission et jusqu'à sa finalisation.

V. Lieu, durée et modalités d'exécution

- 1) Période de mise en œuvre : **Novembre-Décembre 2021**
- 2) Date souhaitée de démarrage : **22/11/2021**
- 3) Date souhaitée de fin : **9/12/2021**
- 4) Durée effective par mission : **8 jours maximum (dont 4 en déplacement en RCI)**
- 5) **Planning/calendrier :**

Le calendrier prévisionnel d'exécution des missions se présente comme suit :

Activités	Lieu	Période	Durée (H/J) Expert :
Préparation de la mission	Domicile de l'Expert ou siège d'Expertise France	22/11/2021 – 28/11/2021	1
Phase I : Tenue de la mission en novembre 2021	RCI (Abidjan et en région)	02/11/2021 – 6/12/2021	4
Phase II : Suivi post-mission	Domicile de l'Expert ou siège d'Expertise France	6/12/2021 – 9/12/2021	3
Total			8

VI. Expertise et profil demandés
Diplômes et qualifications

- Diplôme universitaire en génie civil / rural / génie militaire
- Formation en gestion des risques opérationnelles en mission (de type HEAT)
- Excellentes qualités /capacités :
 - de travail en équipe et relationnel
 - de transmission des savoirs
 - de synthèse et de rédaction
 - d'analyse et résolution des problèmes
- Excellente maîtrise du français (écrit / oral)

Expérience professionnelle générale et spécifique

- Profil de type ingénieur du génie civil, rural, ou militaire, avec une formation de métreur, ayant une connaissance récente des infrastructures de camp et/ou de plateforme logistique en RCI
- Expérience/appétence dans le domaine des infrastructures communautaires
- Expérience de minimum 5 ans dans la conception/planification des chantiers

- Au moins 7 ans d'expérience professionnelle dans le domaine du poste
- Adaptable et habilité à gérer des environnements volatils
- Connaissance du cycle de conception
- Capacité à travailler dans un environnement hostile
- Familiarité avec les méthodes de travail du secteur du conseil
- Grande capacité d'adaptation
- Capacité à rédiger des rapports
- Diplomate et capacité à travailler dans un environnement multiculturel complexe
- Capacité à travailler en autonomie et à rendre compte.

Documents à fournir :

- CV ;
- Lettre de motivation

VII. Compte-rendu

Les comptes rendus attendus devront être remis par mail au cours et à l'issue de mission. L'expert est libre de choisir un format adapté. L'équipe d'Expertise France pourra faire des commentaires et demander à l'expert de modifier/rajouter des éléments en fonction des besoins.

VIII. Informations pratiques et contractuelles

Il sera attendu de la part de l'expert qu'il fournisse une « Déclaration sur l'honneur » quant à des critères d'exclusion et à l'absence de conflits d'intérêt.

Le montant maximum du contrat est fixé à **[offre du prestataire] € HT** sur la base de **8 jours** ouvrés travaillés avec un montant unitaire de **[offre du prestataire] € HT /jour** ouvré travaillé.

Le présent cahier des charges reprend un certain nombre de dispositions administratives et contractuelles à savoir :

Politique de rémunération

L'expert devra remplir une feuille de temps faisant apparaître clairement le détail des activités réalisées et du livrable correspondant. Pour être considérées comme valides, les feuilles de temps doivent être contresignées par le chargé de projet au sein d'Expertise France. Elles doivent également être accompagnées de pièces justificatives, à savoir une copie des livrables fournis.

Tous les documents doivent être fournis en un original et deux copies.

Politique de remboursement des « frais de mission »

Les « *frais de mission* » seront reversés directement à l'Expert désigné sur la base de justificatifs.

Frais de mission

Si l'expert désigné n'habite pas dans la ville de mission et doit se déplacer, Expertise France procède aux versements des Per Diem selon les taux en vigueur du Ministère de l'économie et des finances. Le Per Diem est une indemnité forfaitaire servant à couvrir le logement, les repas, les frais de transport à l'intérieur du lieu de mission ainsi que les frais divers. Le montant applicable est fixé par la Direction générale des Finances publiques et est susceptible d'évoluer. Le montant en vigueur est disponible sur https://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission_taux_chancellerie/frais ;

Les déplacements seront directement et sauf décision contraire pris en charge par Expertise France, conformément à sa politique de voyage.

Nb :

- ✓ Expertise France se réserve le droit de ne pas rembourser des dépenses liées au transport si aucune décision d'engagement n'avait été validée préalablement
- ✓ Expertise France fournira à l'expert une fiche de renseignements voyageurs à compléter afin de faciliter les démarches logistiques
- ✓ Chaque expert voyageant dans le cadre de mission d'appui à Expertise France devra prendre connaissance et suivre les indications et recommandation en matière de sureté.

Autre remboursement de frais

Dans la réalisation des tâches qui lui seront confiées, d'autres frais peuvent intervenir (dépenses de santé, administrative etc....). A ce titre, il convient de demander au préalable la validation à Expertise France quant à la prise en charge de ces coûts. Les dépenses seront ensuite directement remboursées à l'expert sur présentation des justificatifs et d'un état récapitulatif de frais dûment complété et signé.